COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCATION	
Datée	du 05/10/23
Affichée	le 05/10/23

OBJET

Opération collective de plantation de haies bocagères – attribution du marché

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 05 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge DELAVALLEE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Véronique HELLEUX

Absents excusés : François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS

Absente : Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231012-2023-10-12-181-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'en septembre 2021, la CdC avait approuvé le principe de s'engager dans une opération collective de plantations de haies bocagères sur le territoire.

Cette opération est ouverte aux agriculteurs, particuliers et collectivités et leur permet de bénéficier d'une prestation complète avec un reste à charge minime. En effet, la collectivité a été retenue par le Département et bénéficie d'une subvention pour l'opération (60 % du montant TTC plafonné à 9 € HT/plant).

Afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de cette opération, il est rappelé que, lors de la séance du 11/05/2023, le bureau communautaire autorisait la signature de la convention de maîtrise d'œuvre pour l'opération collective de plantation de haies bocagères avec la Chambre d'agriculture de Normandie.

Dans ce cadre, la collectivité a lancé un marché pour recruter une entreprise chargée de réaliser les travaux de sols, paillages, plantations et un entretien la 1ère année avec une date limite de remise des offres au 15/09/2023.

Caractéristiques du marché :

- Type de marché : Accord cadre à bons de commande
- Type de procédure : Marché à procédure adaptée
- Maître d'œuvre : Chambre d'agriculture de Normandie
- Délai d'exécution : 18 mois
- Estimation financière de l'opération prévue au budget : 120 000 € TTC

Rappel des critères d'analyse des offres définis dans le règlement de consultation :

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

Critère prix : 60 %
Critère valeur technique: 30 %
Critère environnemental : 10 %

3 offres ont été remises dans les délais.

Le Président présente le rapport d'analyses des offres. Au regard des critères d'attribution, la SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT est classée première.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231012-2023-10-12-181-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2023

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8,
- Vu la délibération n° 2023-05-11-131 du Bureau communautaire en date du 11/05/2023 autorisant le Président à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour l'opération collective de plantation de haies bocagères avec la Chambre d'agriculture de Normandie,
- Considérant l'analyse des offres et la proposition de la commission ad-hoc rendu le 03/10/2023,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre de base présentée par la SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT à laquelle s'ajoute la prestation supplémentaire éventuelle n° 2 « recépage des plants »;

- **AUTORISE** le Président à signer et à notifier le marché ci-dessus ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

Acte reçu en Préfecture le 19 OCT. 2023
Publié en ligne le 19 OCT. 2023
Certifié exécutoire

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231012-2023-10-12-181-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231012-2023-10-12-181-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2023